



Concilier sport et environnement

Le saviez-vous ?

Le 3 juin journée mondiale du vélo !

Le **vélo est une solution de mobilité** qui répond à un grand nombre de défis auxquels la société française est confrontée : il **participe de la protection de la santé et de l'environnement**, il permet des déplacements efficaces et peu coûteux, il rend les territoires plus vivants en favorisant la proximité, il est créateur d'activité économique et de lien social.

C QUI K FAIT QUOI ?



Les Nations Unies ont proclamé le 3 juin comme la **journée internationale du vélo**. L'adoption de la résolution a eu lieu 12 avril 2018, lors de la réunion ordinaire de l'assemblée générale des Nations Unies à New-York, par consensus entre les 193 pays membres.

L'ambassadeur Aksoltan Ataeva, représentant permanent du Turkménistan aux Nations Unies, est à l'origine du texte, parrainé et poussé par plus de 56 pays. Selon les termes de l'Assemblée générale des Nations Unies, le vélo est "*un moyen de transport simple, accessible, fiable, propre, durable et respectueux de l'environnement qui favorise la bonne gestion de l'environnement et entretient la santé*". L'organisation salue également un mode de transport qui "*encourage la créativité et la participation sociale et donne à l'utilisateur une conscience immédiate de son environnement*", ainsi qu'un "*moyen d'accès à l'éducation, à la médecine et au sport*".

Une journée mondiale de la bicyclette, pour quoi faire ?

Loin de se limiter à une simple reconnaissance des bienfaits du vélo, l'organisation d'une Journée mondiale a pour vocation d'encourager les États membres à développer activement le vélo : en améliorant la sécurité routière et l'infrastructure, en promouvant son utilisation – utilitaire comme récréative – et en œuvrant au développement d'une véritable culture du cyclisme.